

OFFRIR DE NOUVEAUX ESPACES AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES

Les halles de l'Ile d'Épines seront améliorées et revalorisées pour attirer de nouvelles entreprises.

La Bourgeoisie de Saint-Maurice est, entre autres, propriétaire de terrains et bâtiments en zone artisanale. Parmi ceux-ci, le Conseil bourgeoisial souhaite valoriser ses halles et terrains dans le secteur de l'Ile d'Épines, à l'entrée de Saint-Maurice. En effet, les halles existantes dans ce quartier sont vétustes et nécessiteraient d'importants investissements pour répondre aux standards actuels. De plus, l'utilisation de ces surfaces n'est de loin pas optimale. Une réflexion a donc été menée afin d'offrir de meilleures infrastructures aux locataires actuels, tout en proposant de nouvelles surfaces pour attirer et accueillir de nouvelles entreprises dans cette zone particulièrement attractive pour elles. La proximité directe de l'autoroute ainsi que la localisation de Saint-Maurice, à mi-chemin entre l'arc lémanique et le Valais central, sont des atouts indéniables pour une PME active dans la région.

Cette nouvelle offre de halles locatives permettra de dynamiser encore davantage la place économique aigaunoise, dans la continuité de ce qui se fait aux Marais, avec l'établissement d'un paysagiste et d'une grande blanchisserie sur des terrains bourgeoisiaux en DDP (location du sol uniquement).

Concrètement, et comme illustré dans le plan d'avant-projet, la construction s'effectuera en plusieurs étapes afin de disposer de nouveaux locaux avant même de devoir se séparer de tous les anciens bâtiments. Le dimensionnement des halles tient également compte d'acteurs d'ores et déjà intéressés. Ces grandes surfaces de bâtiments à usage artisanal offrent plus de 1'600m² de toiture plate, idéale pour la pose de panneaux photovoltaïques. Une opportunité pour la Bourgeoisie d'investir intelligemment pour le futur en devenant productrice d'énergie verte.

Dès à présent, les entreprises intéressées à occuper une nouvelle halle peuvent s'annoncer auprès de la Bourgeoisie.

